



La Rumeur vit avec la justice aux troussees pour quelques mots

Procès. Le groupe de rap est poursuivi depuis six ans pour un pamphlet contre la police.

DIDIER ARNAUD

QUOTIDIEN : jeudi 5 juin 2008

Deux cent vingt-sept lignes. «Un texte très bref, plein d'images littéraires, de métaphores et d'hyperboles. Et trois critères récurrents : la brièveté, la virulence et le sentiment d'injustice.» C'est Dominique Lagorgette, une linguiste spécialiste du pamphlet, qui s'exprime. Elle parle du texte écrit par Mohamed Bourokba, dit Hamé, 33 ans, rappeur du groupe La Rumeur, sweat vert, capuche, et jeans. Dominique Lagorgette relativise. Elle a trouvé des choses «bien plus violentes», chez Sade, Voltaire, ou *The Last Poets*. «Je ne voudrais pas vexer le groupe, mais je serai tenté de dire : "peut mieux faire"». A cause de ces 227 lignes, Hamé s'est encore retrouvé mardi devant la justice, à la huitième chambre de la cour d'appel de Versailles. Est-ce de l'acharnement ? Relaxé d'abord, en 2003, ensuite, en 2004. A chaque fois, le parquet a fait appel, contredisant ses propres réquisitions. La troisième fois, c'est la Cour de cassation, en 2007. Elle estimait qu'il y avait bien diffamation.

A Versailles, autour d'Hamé, se trouvent des «fans» de La Rumeur, mais aussi la rappeuse Casey, des proches du groupe Noir Désir, des militants du Mouvement de l'immigration et des banlieues (MIB) et de l'association Les mots sont importants. Le public pouffe lorsque le président parle du rap «bling-bling», ou évoque, comme s'il s'agissait d'un mot français, le «tauque-chaud» [talk-show, ndlr]. «talk (prononcer tauque) show » où ils sont invités

«Convulsions». De quoi parle-t-on ? De phrases tirées d'un article publié sous le titre «Insécurité sous la plume d'un barbare». Il accompagnait l'album du groupe La Rumeur, *L'ombre sur la mesure* sorti en 2002. Hamé écrivait : «Les rapports du ministère de l'Intérieur ne feront jamais état des centaines de nos frères abattus par les forces de police sans qu'aucun des assassins n'ait été inquiété.» Mais aussi : «La réalité est que vivre aujourd'hui dans nos quartiers, c'est avoir plus de chance de vivre des situations de discrimination à l'embauche, de précarité du logement, d'humiliations policières régulières.»

C'est de la police dont il est question lors de cette audience. Elle pour qui Nicolas Sarkozy a apposé sa signature au bas de la plainte qui vise le groupe de rap. Hamé s'exprime doucement, avec des mots choisis. Il ironise. Quand il a écrit, il n'était pas «pris de convulsions. J'avais toute ma conscience et ma raison». Hamé déroule son argumentaire : Il a voulu «renverser la perspective». Sa première intention, «c'était d'indiquer que derrière le thème de l'insécurité qui occupe les ondes il y a des formes d'insécurité dont on ne parle pas». Celle des abus policiers. Il raconte aussi que dans ses morceaux il essaie de faire le lien entre le passé et l'avenir, l'histoire de l'immigration et celle du colonialisme. Selon lui, tout cela a à voir «avec nos désordres intimes et les difficultés de ce qui se joue en nous», confie-t-il, énigmatique. Et puis, il se fait soudain pragmatique : «15 contrôles d'identité musclés par semaine, mon article ne pèse rien à côté de cela». Et s'il était besoin de préciser, il ajoute : «C'est bien souvent une population, pas que des jeunes, mais d'une même couleur de peau, qui est visée.»

Au secours d'Hamé, son avocat a cité à la barre Jean Pierre Garnier, ingénieur de recherche au CNRS. Garnier évoque «l'actualité» du texte, qui «résume le vécu de la majorité de la population masculine qui vit dans les quartiers». Notamment le «harcèlement souvent agressif des forces de l'ordre», et les «décisions de justice deux poids deux mesures [selon qu'on est du côté de la police ou du citoyen lambda, ndlr]». «Quel effet d'entraînement peut avoir un tel texte sur une population jeune ?» demande le président. «Au plan littéraire, il est accessible à ceux qui ont un certain niveau culturel», répond le chercheur. A l'appui des propos d'Hamé sur les violences policières, l'historien Maurice Rajfus note ce qu'il nomme une «invariance» dans le comportement des forces de l'ordre. Entre 1977 et 2001, il a répertorié 196 morts. Depuis 1982, il en a relevé 80. «En majorité des jeunes mineurs, d'origine maghrébine qui avaient reçu une balle dans le dos ou la tête. La seule chose qu'on n'apprenne pas dans les écoles de police, c'est comment ne pas se servir de son arme», lance-t-il. Puis il conclut : «Il faut que les policiers cessent de considérer le reste de la population comme suspecte.» Vient ensuite Jean-Luc Einaudi, spécialiste des événements d'octobre 1961. Il parle de l'«écho» qui a résonné en lui dans les mots d'Hamé, à propos des «assassins non inquiétés». Ils lui rappellent cette «vaste tentative d'étouffement et de dissimulation des Algériens tués par des policiers» avant et après octobre 1961 - plus de 400 disparus -, ces 60 informations judiciaires ouvertes à la demande du préfet «toutes closes par des non-lieux».

Impunité. En détachant singulièrement les syllabes, l'avocat général demande la condamnation d'Hamé. «Il ne s'agit pas de voir brocarder la police à la manière de Brassens, scande-t-il. Les allégations portent atteinte à l'honneur et la considération de la police nationale dont on affirme qu'elle agit criminellement.» Quant aux comparaisons avec les faits d'octobre 1961, il juge que c'est «un élargissement du champ spatio-temporel non exempt d'une part de subjectivité». Les avocats du rappeur persistent, plaident encore la relaxe. Dominique Tricaud explique qu'il y a dans le dossier des «particularités procédurales invraisemblables, notamment un pourvoi du parquet général en matière de presse c'est du jamais-vu». Pour lui, ce dont parle Hamé ne sont pas des faits suffisamment «précis pour qu'on puisse

les qualifier d'injures». Qui plus est, l'arrêt de la Cour de cassation est un «oukase», qui «cite des faits qui ne sont pas dans la prévention». Il évoque enfin ce rapport d'Amnesty International qui conclut à un système d'impunité des policiers en France particulièrement dans les quartiers sensibles. Pour lui, si Hamé est là aujourd'hui, c'est parce qu'il a «honte» que son père a été «ratonné» quand il était ouvrier agricole, dans les années 60, en France. «Les médias parlent du rap avec un prisme réducteur, pas en écoutant ce qu'il dit», avait souligné un journaliste cité par la défense. Les magistrats versaillais le contrediront-ils ? Délibéré le 23 septembre.

<http://www.liberation.fr/actualite/societe/329841.FR.php>

© Libération